



Autorisation d'exhumation

Par **Normanok**, le **03/12/2018** à **15:50**

Bonjour

Données du problème :

- 1) L'urne funéraire de mon frère a été inhumée dans notre caveau de famille.
- 2) Sa veuve désire faire transférer l'urne dans un autre cimetière.

Question : mon autorisation d'exhumer l'urne hors du caveau de famille est-elle nécessaire ?
Ou, posé autrement : puis-je refuser l'ouverture du caveau ?

Merci.